

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m
Ne peut être respectée,
Le port du masque de protection est obligatoire

1. Description synthétique des activités/situations

Figurent dans le périmètre de la présente fiche les principaux travaux suivants :

- Forage

Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :

- Implantation – Métrologie, minage, Déplacements- Réunions

Autres fiches associées :

- Implantation – Métrologie, minage, Déplacements- Réunions

Le référent Covid-19 sera la ressource afin d'informer les salariés et veiller à l'application des consignes.

2. Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid 19 pour le forage



Selon les Professionnels réunis sous l'égide du SYNDUEX, les activités objet de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou **des modes opératoires** en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

- **Niveau 1** : mesures de remédiation nécessitant des adaptations des modes opératoires
- **Niveau 2** : mesures de remédiation nécessitant de modification des modes opératoires de l'activité
- **Niveau 3** : mesures de remédiation nécessitant des mesures renforcées complémentaires au guide et/ou ne dépendant pas de l'entreprise

Pour ce thème, la couleur du niveau est JAUNE (niveau 2)

Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Tache ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid 19		
	Organisation	Technique	Humaine
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un représentant Covid 19 dans l'entreprise et sur chaque chantier • Veiller à la disponibilité des points d'eau • Appliquer la procédure en cas de collaborateur atteint ou présentant les symptômes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des produits de désinfection (savon, gels hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, ...) en quantité suffisante • Fournir les EPI adaptés à la prévention du Covid 19 (masques et lunettes de protection) pour être disponibles si distanciation de plus de 1 m non possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid 19 • Informers les salariés sur la présente fiche • Interroger chaque jour les salariés sur leurs éventuels symptômes
Chargement et déchargement de foreuses	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la distance de sécurité de 1 m avec le transporteur • Faire effectuer l'opération par le conducteur attitré de la foreuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après les manœuvres • Utiliser un stylo individuel, ou à défaut, le désinfecter avant et après utilisation) • Port des gants de travail • Désinfecter les clés et la cabine (en particulier les organes de commandes avant et après les manœuvres) 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

<p>Entretien journalier des machines de forations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter la foreuse à un utilisateur • Affecter si possible l'outillage et le matériel d'entretien individuellement • Respecter la distance de sécurité de 1 m avec la personne chargée du plein de carburant 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après les opérations • Désinfecter la cabine (en particulier les organes de commandes) avant et après chaque poste • Désinfecter l'outillage entre deux utilisateurs s'il n'est pas dédié • Si un registre est à remplir, utiliser un stylo individuel, ou à défaut, le désinfecter avant et après utilisation) • Port des gants de travail 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>
<p>Réalisation des forages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter la foreuse à un utilisateur • Affecter si possible l'outillage et le matériel d'entretien individuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après chaque poste • Désinfecter la cabine (en particulier les organes de commandes) avant et après chaque poste • Désinfecter l'outillage et le matériel s'il n'est pas dédié • Si un registre est à remplir, utiliser un stylo individuel, ou à défaut, le désinfecter avant et après utilisation) • Port des gants de travail 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19</p>

<p>Contrôle des forages pendant la foration par l'opérateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter si possible le matériel individuellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après chaque poste • Désinfecter l'outillage et le matériel s'il n'est pas dédié • Port des gants de travail 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19.</p>
<p>Renseignement des divers registres et rapports de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les transmissions dématérialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après chaque poste • Utiliser des stylos et carnets individuels : Un carnet par personne et non par machine • Port des gants de travail • Port du masque et des lunettes de protection si distanciation de plus de 1 m non possible 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19.</p>
<p>Intervention en cas de panne, de blocage du train de tiges...y compris changement de taillant / marteau fond de trou</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter l'outillage individuellement • En cas d'intervenants extérieurs ou aide (charge > 25 kg), respecter la distance de sécurité de 1 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant et après intervention • Désinfecter les surfaces avant et après l'intervention • Baliser la zone d'intervention • Port des gants de travail • En cas d'intervention à plusieurs, port du masque et des lunettes de protection si distanciation de plus de 1 m non possible 	<p>Sensibiliser les intervenants aux consignes spécifiques au Covid-19.</p>

3. Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boite à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation COVID 19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP

Guides et recommandations (CARSAT, INRS, OPPBTP),

Guides du SYNDUEX,

Publications de la FNTP,

Affiches COVID-19,

Instructions et communications ministérielles,

Support de formation et d'information (interne ou externe).

4. Liens avec les documents obligatoires et contractuels

- Document Unique d'Evaluation des Risques,
- Règlement intérieur
- Plan de prévention, PGCSPS, PPSPS,
- Dossiers de prescriptions,
- Manuel du boutefeu,
- Modes opératoires,
- Fiches foration,
- Plan de foration,
- Plan de tir,
- Carnets de suivi/ registre entrée sortie / traçabilité

5. Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)
- Spray désinfectant
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».